

NOUVEL ACCORD SUR LE TRAVAIL À DISTANCE

Les négociations commencent !

DÈS ENJEUX QUI DÉPASSENT LE SIMPLE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL

RÉDUIRE L'EMPREINTE IMMOBILIÈRE DES SITES INGÉNIERIE-TERTIAIRE RENAULT EN IDF

- > Enjeu économique pour l'ingénierie et les fonctions support
- > Permet de construire un écosystème attirant des partenaires de développement innovants
- > Enjeu de Responsabilité Sociétale de Renault

TIRER LES LEÇONS DE LA CRISE DE LA COVID-19

- > Le travail à distance réduit les risques liés aux déplacements
- > Travailler à distance réduit l'empreinte carbone de chacun
- > Dans de mauvaises conditions le travail à distance peut être source de troubles musculaires
- > L'éloignement des équipes génère de nouveaux risques psycho-sociaux

Nous négocions depuis cette semaine un nouvel Accord sur le travail à distance. Il va pouvoir s'appuyer sur une autre négociation mondiale pour le Groupe qui s'achèvera fin avril. La CFE-CGC veut saisir cette opportunité pour améliorer les points de l'Accord Télétravail 2019 qui le méritent.

POSTULATS DE LA CFE-CGC

Les attentes de la CFE-CGC visent à ce que l'accord soit attractif pour un maximum de salariés, et donc que :

- Renault fournisse aux salariés le matériel leur permettant d'accomplir leurs tâches comme s'ils travaillaient en présentiel.
- Renault couvre les frais supplémentaires afférents au travail à distance.
- Le dispositif soit ouvert à toute personne exerçant une activité pouvant être réalisée en distanciel, sans distinction de statut ni de Direction.
- La souplesse des formules et la simplicité des dispositions permettent une gestion facile du quotidien des Managers.
- Un télétravail au volontariat de chaque salarié.

LE VOLONTARIAT COMME PRINCIPE INCONTOURNABLE

Quelles que soient les formules qui seront proposées au salarié, son accord sera indispensable. Sans cela pas de signature possible pour la CFE-CGC.

Contact

CFE CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 56
Mail : cfegcgatechno@gmail.com

La CFE-CGC porte dès maintenant l'ensemble des attentes des salariés exprimées consécutivement à la période de mise en travail à distance forcé. La négociation pourrait se terminer début juin si un accord était trouvé.



UN NOUVEL ACCORD, OUI MAIS POUR QUE TOUS S'Y RETROUVENT, INCLUANT UNE INDEMNISATION APPROPRIÉE DES FRAIS ENGAGÉS

Pour la CFE-CGC le contexte et les enjeux permettent de remettre le sujet de l'indemnisation sur la table de négociation.

Tous les benchmarks et dispositions sont clairs sur ce point : Il doit y avoir une participation de l'Entreprise aux frais engagés dans le futur accord.

La CFE-CGC ambitionne comme objectif de rester au meilleur niveau du marché.

A savoir

En préparation de ces négociations, la CFE-CGC a constitué un groupe de travail constitué de salariés de la DEIF et du Manufacturing, y compris issus des filiales du Groupe. Les propositions que nous faisons sont issues des travaux de cette équipe.

LA CFE-CGC DEFEND LES INTÉRÊTS DES ETAM ET CADRES EN NÉGOCIATION

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Il faudra repenser l'organisation du travail. La priorité devra être donnée à la réflexion en local, la seule qui puisse permettre aux équipes de trouver l'équilibre qui leur convienne le mieux.

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Il faut accompagner les managers et les salariés dans la nouvelle façon de travailler : formations, outils adéquats, supports, ... La communication, y compris syndicale, doit pouvoir être réalisée où que les salariés se trouvent. Les salariés doivent également pouvoir toucher leurs élus en toutes circonstances.

Le lien social entre salariés reste un fondement de la vie en Entreprise, lui donner les moyens de se créer et de s'entretenir est indispensable.

LE DROIT À LA DÉCONNEXION

Les dispositifs de travail à distance proposés aux salariés doivent continuer de permettre de respecter les durées légales du travail et de veiller à une charge de travail raisonnable pour chacun d'entre eux. Chaque salarié doit pouvoir choisir de se connecter ou pas en dehors de son temps de travail habituel. Sur ces mêmes périodes, il n'a pas obligation de répondre aux courriels et aux appels téléphoniques qu'il reçoit, quels qu'ils soient.

L'ORGANISATION DES ESPACES DE TRAVAIL

L'adaptation des volumes d'espaces disponibles ne doit pas se faire que pour des raisons économiques. Il faudra tenir également compte du besoin d'interactivité nécessaire au bon fonctionnement des équipes. L'humain doit primer sur les m².



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC DU TECHNOCENTRE
www.technocentre-cfecgc.fr